



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 17 Mai 2021 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

Secrétaire de séance : M. Jean CONTOU-CARRERE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET,
M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE,
M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,
M. Iñaki ECHANIZ,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENENY,
M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Jean-Maurice CABANNES donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO,
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. André LABARTHE.

Etaient absent-e-s :

- M. Patrick MAILLET,
- Mme Céline BODET.

9 - ADOPTION DU PLAN DE FORMATION ANNUEL DE LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE ET DU C.C.A.S. POUR 2021

La loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale

Dans un premier temps, afin de répondre à cette obligation, la Ville d'Oloron Sainte-Marie et le C.C.A.S. adhèrent au Plan de Formation Mutualisé du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Les compétences et les projets portés par le C.C.A.S. et la Ville d'Oloron Sainte-Marie nécessitant des formations plus spécifiques, notre collectivité dispose en parallèle d'un plan de formation interne, établi de manière annuelle.

Il est donc proposé à votre assemblée le nouveau plan de formation 2021 pour le C.C.A.S. et la commune d'Oloron Sainte-Marie dont les différents axes sont :

- Professionnalisation des services
- Pratique de l'outil informatique
- Evolution de carrière et parcours professionnel
- Hygiène et sécurité

Vu l'avis du Comité technique en date du 28 avril 2021,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOpte** le plan de formation annuel de la Ville d'Oloron Sainte-Marie et du C.C.A.S. pour l'année 2021.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 17 Mai 2021.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 20/05/2021



Le Maire,


Bernard UTHURRY



